

ARRÊTÉ N° 2025 - RH - 0034
ETABLISANT LE TABLEAU ANNUEL
D'AVANCEMENT
Au titre de l'année 2025

Le maire de la commune de Villers – Semeuse,

Vu le code général de la Fonction Publique notamment ses articles L.522-4 et L.522-23 à L.522-31 ;

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

Vu la délibération en date du 27 juin 2023 fixant le ratio promu promouvable applicable au sein de la collectivité la mise en œuvre des avancements de grade ;

Vu l'arrêté en date du 27 juin 2023 fixant les lignes directrices de gestion.

ARRÊTE

Article 1 :

Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025 est établi par ordre de mérite comme suit :

Nom et Prénom		Grade actuel	Grade d'avancement
1	<i>Sonia COLAS</i>	Adjoint technique, 10 ^e échelon depuis le 29/12/2023	Adjoint technique principal de 2e classe
2	<i>Magali ELMIR</i>	Adjoint technique, 8e échelon depuis le 01/01/2023	Adjoint technique principal de 2e classe

Total promouvables : 6

Nombres d'hommes : 3

Nombre de femmes : 3

Total promus : 2

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 2

Article 2 :

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché par la collectivité.

Article 3 :

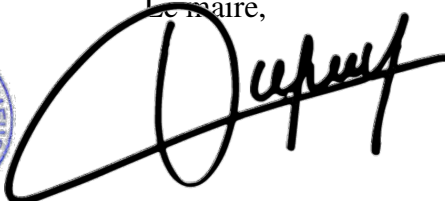
Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 4 :

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal administratif de Chalons - en - Champagne dans un délai de deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement. Le Tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Fait à Villers - Semeuse, le 17 juin 2025

Le maire,



Jérémie DUPUY
Jérémie DUPUY

2025-06-17 17:11:07